



LE REGLEMENT DE VOTRE CARTE AVANTAGES B C I A « CARTE KRAKENS ! »

Depuis le 09/2016, les Conditions Générales sont les suivantes :

Objet de la carte : La carte avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! » est développée par le Basket Club de l'Isle Adam ci-après dénommé « le BCIA », association sportive, dont le siège est situé à L'Isle Adam (95290), Mairie de l'Isle Adam. Elle est vendue par le Basket Club de l'Isle Adam et acceptée sur l'ensemble des magasins et sociétés partenaires privés du BCIA dont la liste est indiquée en annexe. Elle est réservée aux licenciés âgés de plus de 18 ans. La carte avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! » permet à son titulaire ci-après dénommé « le porteur » de bénéficier de réduction sur le montant net des achats effectués par le porteur dans les magasins ou sociétés partenaires du BCIA cités en annexe.

Avantages de la carte avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! »

Utilisation de la carte : Lors de ses achats dans les magasins ou sociétés partenaires du BCIA, le porteur sur présentation de la carte **avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! »** et d'une pièce d'identité et/ou de la licence BCIA, dont le numéro est indiqué sur la carte, obtient une réduction sur le montant total de son achat.

Avantage exclusif : Selon les partenaires la réduction est comprise entre -5% et -10%. Cette réduction est (*ou non*) cumulable avec d'autres réductions proposées par le partenaire.

Coût de la Carte avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! »: La cotisation est de 10 euros et sera facturée au Porteur au moment de L'adhésion. La carte est remise au Porteur après son adhésion

Durée de validité, renouvellement de la carte : La carte est valable jusqu'à la fin de la saison en cours à compter du jour de l'adhésion. A chaque fin de saison, l'adhésion se renouvelle par un règlement de 10 euros fait au Club. Au cas où le porteur de la carte ne souhaite pas renouveler son adhésion, la possibilité d'utiliser la carte s'arrêtera à la date validité inscrite sur la carte.

Fonctionnement de la carte avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! »: Le porteur après avoir effectué et réglé une demande de licence au BCIA pour la saison en cours et après règlement du montant d'adhésion à la carte **avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! »** reçoit une carte et un livret d'information mentionnant les conditions d'utilisation de la carte ainsi que les noms et détails des différents partenaires acceptant la carte ainsi que les réductions qu'ils proposent.

NB/ Les activités des partenaires acceptant cette carte ne seront jamais concurrentes

Cette carte **avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! »** est nominative, strictement personnelle et valide pour la durée de la saison de basket en cours

NB/ Si l'adhérent est mineur la carte est émise au nom d'un de ses parents ou représentant légal

La carte avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! » est la propriété du porteur. Cependant en cas de fraude ou de toute utilisation abusive ou non conforme aux dispositions du présent règlement elle pourra être invalidée.

Perte ou vol et effet des oppositions : En cas de perte ou vol de sa carte avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! », le porteur devra le signaler au BCIA par courrier ou mail. Une nouvelle carte émise sous le même numéro sera tenue à sa disposition au club, dans les 30 jours suivants.

Changement d'adresse : Le porteur garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. En cas de changement d'adresse, de nom ou toute autre indication d'état civil, le porteur devra le signaler par courrier à : **Basket Club Isle Adam avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! » – mairie de l'Isle Adam, 95290 L'Isle Adam**; en précisant le numéro de la carte concernée afin de continuer à bénéficier des avantages de la carte.

Modification des conditions du règlement : Le BCIA se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Aucune modification du règlement, droits et avantages ou suppression, y compris de la carte avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! », n'ouvrira droit à indemnisation pour le porteur.

Informatiques et Libertés : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivant la loi du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant veuillez-vous adresser par courrier à la présidente de l'association ou au secrétaire-correspondant - Basket Club Isle Adam Carte avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! » – mairie de l'Isle Adam, 95290 L'Isle Adam.

Acceptation : L'utilisation de la carte avantages B C I A « CARTE KRAKENS ! » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dont le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance en complétant le formulaire d'adhésion.

Médiation : Conformément à l'article L.152-1 du code de la consommation, le client est informé qu'il a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement d'un litige.

Basket Club l'Isle Adam